

VII^e RENCONTRES DU TRANSMANCHE

21 mars 2025

« LOI LE GAC, 1 AN APRÈS »

Vendredi 21 mars 2025, sous le haut patronage du Cluster Maritime Français se sont tenues les 7^e Rencontres du Transmanche « Loi Le Gac, 1 an après » sous le haut patronage du Cluster Maritime Français. Cet événement a réuni un panel d'acteurs de premier plan du secteur maritime, notamment **Didier Le Gac**, Député du Finistère et **Eric Banel**, Directeur général des Affaires maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture, à l'invitation de la Présidente exécutive du Cluster Maritime Français, **Nathalie Mercier-Perrin**, Président du conseil de surveillance de Brittany Ferries, **Jean-Marc Roué**, et de **Yann Leriche**, Directeur général de Getlink et en présence de **Christine Ezcutori**, Présidente du Conseil Supérieur de la Marine Marchande ainsi que de nombreux représentants des organisations syndicales et professionnelles.

Au cœur de cette rencontre, les participants ont dressé un bilan de la mise en œuvre de la loi Le Gac, promulguée le 26 juillet 2023 et dont les décrets d'application ont été publiés en mars 2024 pour une entrée en vigueur en juillet 2024. Cette loi, fruit d'un consensus rare ayant abouti à une adoption à l'unanimité par l'Assemblée nationale et le Sénat, a marqué une avancée déterminante dans la lutte contre le dumping social dans le secteur maritime transmanche.

Un appel unanime à renforcer les contrôles

En ouverture de la réunion, le ministre des Transports, **Philippe Tabarot**, a exprimé dans un message vidéo l'engagement du Gouvernement à intensifier les contrôles pour assurer l'application effective de la loi. Un premier contrôle a déjà été effectué fin 2024 à Calais, sur un des navires Irish Ferries, dans le cadre nécessaire d'une organisation conjointe entre les inspecteurs de la DIRM (Affaires maritimes) et ceux de la DREETS (inspection du travail). Deux contrôles supplémentaires sont déjà programmés d'ici juin 2025, avec l'objectif d'établir un rythme d'au moins deux contrôles par semestre.

Les participants ont unanimement souligné la nécessité d'intensifier les contrôles, résumant leur position par une insistance répétée sur l'importance des contrôles. Le Président du conseil de surveillance de Brittany Ferries a notamment mis l'accent sur l'importance de ces contrôles pour la crédibilité du dispositif et garantir effectivement son respect par tous les opérateurs du Transmanche.

Premiers résultats encourageants en Méditerranée

Les rencontres ont également été l'occasion de révéler les résultats encourageants d'un premier contrôle mené en Méditerranée à l'automne 2023 sur les liaisons entre la Corse et le continent français. Ce contrôle, effectué chez Corsica Ferries dans le cadre du dispositif dit de « l'État d'accueil » pour les liaisons intra-communautaires, a mis en évidence des écarts significatifs entre les salaires versés et le SMIC maritime français pour cinq marins, avec des différences atteignant plusieurs milliers d'euros.

Pierre Maupoint de Vandeuil, Président de la CFE-CGC Marine a indiqué que la DREETS a transmis le procès-verbal au procureur de la République de Toulon et a invité les syndicats à se porter partie civile en cas de poursuite décidée par le parquet. Il a affirmé qu'ils le feraient systématiquement et que le ministre a fait savoir que d'autres contrôles ont eu lieu depuis et sont en cours d'instruction. Ces résultats apportent selon lui une réponse aux interrogations des acteurs de ces Rencontres du Transmanche.

Disparités économiques et concurrence déloyale

Les opérateurs du transmanche ont souligné l'impact économique du dumping social sur leurs activités. Les chiffres présentés montrent clairement l'écart de compétitivité : à navire équivalent, les entreprises du pavillon français affichent un chiffre d'affaires inférieur d'un tiers par rapport à leurs concurrents britanniques, tout en dégageant quatre fois moins de bénéfices.

Le rapport du cabinet KPMG de 2020 rappelle qu'avec un pavillon de complaisance, le coût journalier total des équipages peut être jusqu'à 73% inférieur à celui observé sous pavillon français, induisant ainsi une concurrence déloyale.

Le Directeur général de Getlink a exprimé sa frustration face à la lenteur des résultats concrets, soulignant que même si l'adoption des dispositifs a été rapide, l'obtention de résultats prend deux à trois ans, ce qui représente un temps très long pour une entreprise victime de ces pratiques déloyales. Les premiers résultats financiers publiés par Irish Ferries en 2024 après six mois d'application de la loi Le Gac, suggèrent d'ailleurs que le dispositif n'a pas encore eu d'effet majeur à ce stade.

Coopération franco-britannique et enjeux européens

La collaboration franco-britannique a été évoquée comme un élément essentiel pour l'efficacité du dispositif. Les participants ont noté que le Royaume-Uni a mis en place un dispositif similaire depuis décembre 2024, créant ainsi une opportunité pour une approche coordonnée entre les deux pays.

Toutefois, des inquiétudes ont été exprimées quant à l'efficacité des contrôles britanniques, certains acteurs regrettant que le port de Douvres, qui n'aurait pas d'intérêt particulier à compliquer la vie de ses clients, soit en charge des contrôles outre-Manche depuis le 1er décembre. Les syndicats de Getlink estiment par ailleurs que la loi pourrait être détournée, avec des marins - censés être en repos deux semaines après avoir travaillé deux semaines sur la ligne Calais-Douvres - qui seraient en fait réaffectés aux lignes de la mer d'Irlande.

Le ministre Philippe Tabarot a annoncé qu'il rencontrera son homologue britannique le 9 avril prochain pour renforcer cette coopération.

Les débats ont également mis en lumière la nécessité de porter ce combat au niveau européen. Plusieurs intervenants ont souligné que cette question du dumping social doit désormais être posée à la Commission européenne pour contrer le dévoiement des pavillons de complaisance qui se fait contre les travailleurs, les entreprises et les territoires de l'Union européenne.

Sécurité maritime et conditions de travail

Les représentants syndicaux présents ont salué l'adoption de la loi mais ont insisté sur la nécessité d'accélérer sa mise en œuvre effective à travers des contrôles rigoureux. Ils ont également rappelé que la sécurité maritime était en jeu, avec des études démontrant une dégradation de l'état de fatigue des marins après 15 jours de travail continu, pratique courante chez certaines compagnies sous pavillons de complaisance qui peuvent faire naviguer leurs équipages jusqu'à 17 semaines non-stop.

Le Député Didier Le Gac a souligné l'importance cruciale de la sécurité et de la protection sociale des marins, ainsi que la nécessité de garantir la compétitivité des compagnies maritimes respectueuses des règles de droit social, en appelant à du volontarisme et des résultats.

Le Directeur Interrégional de la Mer / Manche Est - Mer du Nord a rappelé l'importance de cette zone maritime, deuxième plus fréquentée au monde après le détroit de Malacca, avec environ 600 navires par jour, renforçant ainsi l'urgence d'assurer des conditions de travail sécurisées pour les équipages.

Perspectives et engagements

Dans ses conclusions, la Présidente du Cluster Maritime Français a réaffirmé l'engagement du Cluster aux côtés des opérateurs maritimes et des partenaires sociaux pour continuer ce combat. Elle a précisé que la loi Le Gac n'était qu'une première étape et qu'il est nécessaire de veiller à sa pleine application tout en portant ce combat au niveau européen, afin d'établir des règles sociales équitables qui garantissent à la fois la sécurité maritime, la protection des travailleurs et une concurrence loyale entre opérateurs.

Le Ministre Philippe Tabarot a par ailleurs promis de réunir rapidement la « task force » dumping social Méditerranée, une action commune entre la DIRM et la DREETS qui donne des résultats prometteurs pour le respect des normes sociales françaises.

Ces 7e Rencontres du Transmanche, organisées par Brittany Ferries, Getlink et le Cluster Maritime Français, confirment la **mobilisation sans faille de l'ensemble des acteurs maritimes français pour défendre un modèle social respectueux des marins européens et garantir des conditions de concurrence équitables sur le transmanche.**

*Les Rencontres du Transmanche sont organisées depuis 2020 par le cabinet **Alianico Conseil**. Elles réunissent les grands opérateurs français du Transmanche et sont un lieu d'échanges et de débats privilégié avec les parlementaires, les élus du territoire et les membres de la haute administration de l'Etat pour toutes les questions d'actualités politique et économique du shipping français transmanche.*